

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1357

9 décembre 2005

SOMMAIRE

Abac S.A., Luxembourg	65113	Immokaty S.A., Luxembourg	65109
Agence Europe S.A., Luxembourg	65109	Immokaty S.A., Luxembourg	65109
Allround Services Lux, S.à r.l., Luxembourg	65126	Imprimerie de l'Europe, Luxembourg	65109
Anker Telecommunications Services S.A., Luxembourg	65111	Insinger Finance S.A., Luxembourg	65108
ARCO, Architecture Company, S.à r.l., Luxembourg	65110	Kirchberg Offices II S.A., Luxembourg	65108
Asco S.A., Luxembourg	65121	Luxclimatherm, S.à r.l., Rumelange	65125
BBA Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	65114	Luxclimatherm, S.à r.l., Rumelange	65126
Bogala, S.à r.l., Luxembourg	65110	M.C.C.S. Investments S.A., Luxembourg	65114
Bolleke Properties A.G., Luxembourg	65104	Merida, S.à r.l., Luxembourg	65103
Brandenburger A.G., Luxembourg	65090	PAM (L), Sicav, Luxembourg	65111
BTG Concept S.A., Senningerberg	65110	Partinvest S.A., Luxembourg	65107
Casino Consulting Luxembourg, S.à r.l., Bad-Mondorf	65097	Pierres Naturelles S.A., Luxembourg	65109
Cedington S.A., Luxembourg	65098	Pierres Naturelles S.A., Luxembourg	65109
Cora Luxembourg S.A., Foetz	65110	Play Lux GuaranteeCo, S.à r.l., Luxembourg	65111
D & B Constructions S.A., Luxembourg	65106	Portillo, S.à r.l., Luxembourg	65106
DWS Rendite 2005	65094	Power Services S.A., Luxembourg	65102
EEIF Melville, S.à r.l., Luxembourg	65096	Power Services S.A., Luxembourg	65102
Emeraude Finance S.A., Luxembourg	65135	Riverman Participations S.A., Luxembourg	65121
Epuramat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	65133	Rom1 S.A., Luxembourg	65128
Eurazeo Services Lux S.A., Luxembourg	65106	Salon de Beauté Yves Rocher, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	65097
Euro Deal International S.A., Mamer	65125	Sona S.A., Luxembourg	65097
Excellence Charter S.A., Luxembourg	65125	Suez Asia Equity Management S.A., Luxembourg	65136
F. Ackermann Optique (Optique Centre Bourse) S.A., Luxembourg	65107	Sun Studio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	65097
FFH Financial Holding S.A., Luxembourg	65108	Trading World, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	65114
FFHL (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	65120	Transac-Bois S.A., Luxembourg	65125
Gerifonds Floor Fund Management Company (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	65124	Two Teeth Productions, S.à r.l., Berg	65125
Gestinvest S.A., Luxembourg	65107	UT Luxembourg Holding I, S.à r.l., Luxembourg	65094
I.P.L., Image Publication Luxembourg S.A., Luxembourg	65101	Vesta Investments S.A., Luxembourg	65114
I.P.L., Image Publication Luxembourg S.A., Luxembourg	65101	Weisen S.A., Strassen	65110
Immeck, S.à r.l., Berchem	65102	Westbrook S.A., Luxembourg	65108
Immeck, S.à r.l., Berchem	65103	WGRM Holding 8 S.A., Luxembourg	65093
		WGRM Holding 8 S.A., Luxembourg	65094
		White Mountains (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	65121
		White Mountains International, S.à r.l., Luxembourg	65121

BRANDENBURGER, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1340 Luxemburg, 3-5, place Winston Churchill.
H. R. Luxemburg B 109.695.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1. CAPINVEST LIMITED, Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, hier vertreten durch Herrn Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg,
2. Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg,
3. Herr Manuel Hack, expert-comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.

Vorgenannte Kompargenten ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von den vorgenannten Parteien zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung BRANDENBURGER gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Fabrikmarken, Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft abwickeln und vom Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 500.000 EUR (fünfhunderttausend Euro) eingeteilt in 50.000 (fünfzigtausend) Aktien mit einem Nennwert von EUR 10 (zehn Euro) pro Aktie.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf 20.000.000 (zwanzig Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 2.000.000 (zwei Millionen) Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 30. Juni 2010, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorkaufsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberpflichtigkeiten oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, daß die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste Person, an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Donnerstag im Monat April, um 14.30 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:
Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste (n) Kommissar (e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die 50.000 (fünfzigtausend) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. CAPINVEST, vorgeannt	49.998
2. Herr Henri Grisius, vorgeannt	1
3. Herr Manuel Hack, vorgeannt	1
Total:	50.000

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe und in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von 500.000 EUR (fünfhunderttausend Euro) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf siebentausend Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsmglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von einem (1) Jahr, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2005 befindet, werden ernannt:

- 1) Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg,
- 2) Herr Manuel Hack, expert-comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg,

3) Herr Laurent Heiliger, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Zweiter Beschluß

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für eine Dauer von einem (1) Jahr, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2005 befindet, wird ernannt:

Herr Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Dritter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung ernennt Herrn Henri Grisius als Vorsitzender des Gesellschaftsrats.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: H. Grisius, M. Hack, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 94, case 11. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069293.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

WGRM HOLDING 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 106.474.

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WGRM HOLDING 8 S.A., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 106.474, constitué suivant acte reçu le 14 février 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 mai.

2.- Modification l'article 13 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture du 31 décembre au 31 mai de chaque année et pour la première fois le 31 mai 2005.

Par conséquent, à titre transitoire, le premier exercice social débutera le 14 février 2005 et se terminera le 31 mai 2005.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin de chaque année et finit le 31 mai de l'année suivante.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

J. Elvinger.

(069033.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

WGRM HOLDING 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 106.474.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(069036.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

DWS RENDITE 2005, Fonds Commun de Placement.

Der Investmentfonds DWS Rendite 2005 wird planmäßig zum Laufzeitende 30. Dezember 2005 aufgelöst.

Luxemburg, im Dezember 2005.

(04662/1352/6)

DWS INVESTMENT S.A.

UT LUXEMBOURG HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.593.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of UT LUXEMBOURG HOLDING I, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.593, incorporated by a notarial deed enacted on 30 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1307, page 62725, of 21 December 2004, (the «Articles»).

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reappointment of Mr. Christopher Witzky and Mr. Richard J. Pierpont as managers of the Company, acknowledgment of the resignation of Mr. Timothy K. Airgood and the appointment Mr. Alain Lam as new manager of the Company;
2. Change of the power of signature of the Company;
3. Amendment of article 15 of the Company's articles of association in order to reflect the new power of signature of the Company pursuant to the above resolution;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to reappoint Mr. Christopher Witzky and Mr. Richard J. Pierpont as managers of the Company for an undetermined period not exceeding six years, commencing as of today.

It is then resolved to approve the resignation with immediate effect and give full discharge to Mr. Timothy K. Airgood as manager of the Company.

It is resolved to appoint Mr. Alain Lam, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, for an undetermined period not exceeding six years as a new manager of the Company.

Second resolution

It is resolved to approve the change of the power of signature of the managers of the Company so that the Company shall be bound toward third parties by the joint signatures of any two managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 15 of the articles of association of the Company (the «Articles») to be read as follows:

«**Art. 15. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand Euro.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de UT LUXEMBOURG HOLDING I, S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.593, constituée par acte notarié du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.307, page 62.725, du 21 décembre 2004 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidé par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de nominal EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour, qui ont été portés à la connaissance préalable de l'associé unique.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats de gérants de la Société de Messieurs Christopher Witzky et Richard J. Pierpont, reconnaissance de la démission de Mr. Timothy K. Airgood et nomination de Monsieur Alain Lam en tant que nouveau gérant de la Société;

2. Modification de la délégation de signature de la Société;

3. Modification de l'article 15 des Statuts de la Société pour refléter la nouvelle délégation de signature conformément à la résolution précédente;

4. Divers.

Suite à l'approbation par l'associé unique de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de renouveler les mandats de géants de la Société de Messieurs Christopher Witzky et Richard J. Pierpont pour une période indéterminée ne dépassant pas six ans, et commençant ce jour.

Il est ensuite décidé d'approuver la démission avec effet immédiat et de donner décharge complète à Monsieur Timothy K. Airgood de sa fonction de gérant de la Société.

Il est décidé de nommer Monsieur Alain Lam en tant que nouveau gérant de la Société, dont l'adresse professionnelle est 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période indéterminée ne dépassant pas six ans.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la modification de la délégation de signature des gérants de la Société, afin que la Société soit engagée envers les tiers par la signature conjointe des deux gérants de la Société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 15 des Statuts comme suit:

«**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.»

65096

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. Elvinger.

(068983.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

EEIF MELVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 105.422.

RECTIFICATIF

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

EEIF Sub VI B.V., a company with limited liability duly organized and existing under the laws of the Netherlands Antilles, with registered offices at De Ruyterkade 62, Curaçao, The Netherlands Antilles, acting as sole shareholder of EEIF MELVILLE, S.à r.l., having its registered in Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster, acting pursuant to a proxy dated June 22, 2005, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The company EEIF MELVILLE, S.à r.l. has transferred its registered office from Curaçao to Luxembourg by a deed of the undersigned notary dated December 15, 2004.

The appearing party, represented as stated hereabove, requests the notary to document the following:

By resolution of the sole shareholder of December 15, 2005, the balance sheet as per 8th December 2004, showing a net asset value of one million one hundred and ninety thousand three hundred and seventy United States Dollars (USD 1,190,370.00) was approved to be the Company's closing balance sheet in the Netherlands Antilles and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg, as a balance sheet as per December 15, 2005, was not then available.

Now therefore the appearing party requests the undersigned notary to rectify the deed of December 15, 2004, in the sense that the balance sheet as per December 15, 2005 (date of the transfer of the registered office to Luxembourg and of the adoption of Luxembourg nationality) is to be considered as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg. The balance sheet as per December 15, 2005, hereto attached, shows a net asset value of USD 1,120,238.- (one million one hundred and twenty thousand two hundred and thirty-eight US Dollars) whereof USD 12,500 (twelve thousand five hundred US Dollars) are allocated to the capital and the balance of USD 1,107,738 (one million one hundred and seven thousand seven hundred and thirty-eight US Dollars) is considered to be the issue premium.

Estimation - Costs

For the purpose of registration the net asset value being USD 1,120,238 is valued at EUR 842,157,57 at the rate of exchange of 1.- EUR = 1.3302 USD prevailing on 15th December 2004. The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the person appearing, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

EEIF Sub VI B.V., une société créée et existant sous la loi des Antilles Néerlandaises, établie et ayant son siège social à De Ruyterkade 62, Curaçao (des Antilles Néerlandaises) agissant en tant qu'associé unique de EEIF MELVILLE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 juin 2005, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes.

La société EEIF MELVILLE, S.à r.l., a transféré son siège social de Curaçao à Luxembourg par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2004.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire de documenter ce qui suit:

Par résolution de l'associé unique du 15 décembre 2004, le bilan au 8 décembre 2004, accusant une valeur nette d'un million cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (1.190.370,- USD), a été approuvée comme bilan de clôture des opérations aux Antilles Néerlandaises et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, comme un bilan au 15 décembre 2004 n'était pas disponible.

La partie comparante requiert le notaire instrumentant de rectifier l'acte du 15 décembre 2004 en ce sens que le bilan au 15 décembre 2004 (date de transfert du siège social à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise) est à considérer comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg. Le bilan au 15 décembre 2004, ci-annexé, accuse une valeur nette de USD 1.120.238,- (un million cent vingt mille deux cent trente-huit U.S. dollars), dont USD 12.500,- (douze mille cinq cents U.S. dollars) sont alloués au capital et le solde de USD 1.107.738,- (un million cent sept mille sept cent trente-huit U.S. dollars) est alloué à la prime d'émission.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur nette de la société de USD 1.120.238,- est évaluée à EUR 842.157,57 au cours de change de EUR 1.00 = USD 1,3302 en vigueur le 15 décembre 2004.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2005, vol. 432, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(069352.2/242/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CASINO CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Bad-Mondorf, 26, rue du Dr. Klein.

R. C. Luxembourg B 24.309.

SALON DE BEAUTE YVES ROCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 20, rue Zenon Bernard.

SONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

SUN STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 24 novembre 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- CASINO CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-5630 Bad-Mondorf, 26, rue du Dr. Klein, de fait inconnue à cette adresse,

- SALON DE BEAUTE YVES ROCHER, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 20, rue Zenon Bernard, de fait inconnue à cette adresse,

- SONA S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

- SUN STUDIO, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Barbara Najdi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e B. Najdi

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02261. – Reçu 166 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02264. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02266. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02267. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(106340.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

CEDINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.715.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. CEDINGTON INVESTORS Ltd, une société régie par les lois du Canada, établie et ayant son siège social 1000 de la Gauchetière West, Suite 2900 Montréal, Québec H3B 4W5 (Canada);

2. DAMMARYS HOLDING INC., une société régie par les lois du Canada, établie et ayant son siège social 1000 de la Gauchetière West, Suite 2900 Montréal, Québec H3B 4W5 (Canada);

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub. 1 et sub. 2 sont toutes deux ici représentées par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CEDINGTON S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 29 mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1. CEDINGTON INVESTORS LTD, prédésignée, mille huit cent soixante actions	1.860
2. DAMMARYS HOLDING INC., prédésignée, mille deux cent quarante actions	1.240
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
2. CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
3. Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2005, vol. 895, fol. 72, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2005.

J.-J. Wagner.

(069694.3/239/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

I.P.L., IMAGE PUBLICATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Luxembourg, 80, route de Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 75.439.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMAGE PUBLICATION LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 10 août 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 du 8 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Pouilley, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social à L-3515 Dudelange (80, route de Luxembourg);
- Modification subséquente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 (première phrase du premier paragraphe) des statuts comme suit:

«**Art. 2. Première phrase du premier paragraphe.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, S. Mathot, V. Pouilley, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2005.

P. Bettingen.

(069712.3/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

I.P.L., IMAGE PUBLICATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Luxembourg, 80, route de Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 75.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2005.

P. Bettingen.

(069713.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

POWER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 92.869.

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société POWER SERVICES S.A. ayant son siège à Ettelbruck, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.869, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 488 du 6 mai 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Herbigniaux, administrateur de société, demeurant à B-6760 Virton, 24/1, rue Sur le Terme,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Uschi Lies, clerc de notaire, demeurant à Rollingen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution qui est acceptée à l'unanimité:

Siège social: Le siège de la société est transféré à L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

En suite de cette décision, le premier alinéa de l'article 2 des statuts sera rédigé comme suit:

«**Art. 2.** alinéa 1^{er}: Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Herbigniaux, V. Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 juin 2005, vol. 433, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 juillet 2005.

C. Mines.

(069650.3/225/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

POWER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 92.869.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 juin 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg en date du 3 août 2005.

Capellen, le 18 juillet 2005.

C. Mines.

(069654.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

IMMECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht.
R. C. Luxembourg B 105.731.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Klaus-Gerhard dit Gérard Giesen, indépendant, né à Saarbrücken (Allemagne) le 2 juin 1959 (n° matricule 19590602410) demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht;

2.- Madame Linda Pater, femme au foyer, née à Dudelange, le 22 février 1959 (n° matricule 19590222227) demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht;

lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMECK, S.à r.l. (n° matricule 20052400105) avec siège social à L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 105.731;

constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 janvier 2005, publié au Mémorial C de 2005 page 22676;

lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la mise en valeur d'un immeuble sise à Berchem, rue Meckenheck pour son propre compte, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, promoteur immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième et dernière résolution

Est nommé gérant technique Monsieur Gérard Giesen, prédit;
Est nommée gérante administrative Madame Linda Pater, prédite;
La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée;

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euro (620,- Euro);

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K.-G. Giesen, L. Pater, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2005, vol. 895, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 juillet 2005.

C. Doerner.

(069575.3/209/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

IMMECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht.

R. C. Luxembourg B 105.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(069580.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

MERIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.158.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société MERIDA, S.à r.l. en date du 20 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil;

- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres W2 2DY, 1 Connaught Place, Angleterre;

- Armand Haas licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065610.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BOLLEKE PROPERTIES A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 109.720.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau;

hier vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer: die Aktiengesellschaft A.T.T.C. S.A. mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau, hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor: Herrn Jean-Pierre Van Keymeulen, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Eischen, welcher die Gesellschaft, gemäss Artikel 6 ihrer Statuten, rechtsgültig verbinden kann durch seine alleinige Unterschrift.

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau;

hier vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer: die Aktiengesellschaft A.T.T.C., vorgennant;

hier vertreten, wie vorhergesagt, durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jean-Pierre Van Keymeulen, vorgennant, welcher die Gesellschaft, gemäss Artikel 6 ihrer Statuten, rechtsgültig verbinden kann durch seine alleinige Unterschrift.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, erklärte hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung BOLLEKE PROPERTIES A.G.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt. Sie kann zu jeder Zeit, durch einen Beschluss der Aktionäre, gemäss den Bedingungen welche erforderlich sind um eine Änderung der Statuten vorzunehmen, aufgelöst werden.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jeglicher Art an allen luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb von jeglichen Rechten und Wertpapieren sei es durch Anteilnahme, Einlage, Zeichnung, Kauf, Kaufoption oder sonstwie, und, unter anderem, der Erwerb von Patenten und Konzessionen, ihre Verwaltung und Erschliessung sowie alle Geschäfte die direkt oder indirekt zum Gesellschaftszweck gehören, indem sie Anleihen, mit oder ohne Garantie und in jeder Währung, auflegt durch die Ausgabe von Obligationen, welche auch konvertibel oder nachrangig sein können, und Optionsscheinen und indem sie den Gesellschaften an denen sie beteiligt ist Darlehen einräumt.

Zweck der Gesellschaft sind unter anderem die Haltung, die Verwaltung und die Erschliessung von, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland gelegenen Grundeigentum, liegende Güter und Immobilien, mitsamt aller Massnahmen welche die Durchführung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt begünstigen.

Die Gesellschaft kann alle kommerzielle, technische, immobilien und finanzielle Handlungen vornehmen die direkt oder indirekt mit allen vorgenannten Sektoren verbunden sind, und somit Vollbringung zu erleichtern.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen im In- und Ausland eröffnen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 60.000,- (sechzigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 60,- (sechzig Euro), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder eingehen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem oder mehreren Kommissare überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 2005 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Dienstag des Monats April um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragsschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Aenderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1. A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., vorgeannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2. A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1.000

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden für 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von EUR 60.000,- (sechzigtausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf eintausendsechshundert Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau;

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche die Gesellschaftskonten am 31. Dezember 2010 bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Aktiengesellschaft A.T.T.C. CONTROL S.A., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau, wurde zum Kommissar ernannt.

Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche die Gesellschaftskonten am 31. Dezember 2010 bestätigt.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 28, case 9. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069708.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

EURAZEO SERVICES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 3.139.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signatures.

(065602.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.636.375,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.139.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société PORTILLO, S.à r.l. en date du 20 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil;

- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres W2 2DY, 1 Connaught Place, Angleterre;

- Armand Haas licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065607.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

D & B CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.025.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour la société

D & B CONSTRUCTIONS S.A.

D. Lamparski

Administrateur

(065774.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.699.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GESTINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 27 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil;
- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;
- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres, 1, Connaught Place, Angleterre;
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Les pouvoirs de signature sont conjoints à deux, soit deux administrateurs, soit un administrateur et un mandataire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065612.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PARTINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 44.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(065640.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

F. ACKERMANN OPTIQUE (OPTIQUE CENTRE BOURSE) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 63.044.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2005

Am 10. Juni 2005 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der Gesellschaft in einer ordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

1) Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds (administrateur-délégué) abgelaufen sind, beschließt die Versammlung diese für sechs Jahre zu verlängern, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche in 2011 stattfinden wird.

Gemäß diesem Beschluss, besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern (die es annehmen):

- Herr Bernd Weissflog, Augenoptikermeister, beruflich ansässig in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, (geschäftsführender Verwaltungsratsmitglied / admintstrateur-délégué);
- Herr Peter Weissflog, Geschäftsführer, beruflich ansässig in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté;
- Herr Armand Distave, Wirtschafts- und Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Gemäß Artikel 7 der Statuten der Gesellschaft, ist der geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) berechtigt, die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

2) Desweiteren, da das Mandat des Kommissars: LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, abgelaufen ist, beschließt die Versammlung es für sechs Jahre zu verlängern, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche in 2011 stattfinden wird. Der Kommissar nimmt dieses Mandat an.

Luxemburg, den 10. Juni 2005.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065781.3/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**KIRCHBERG OFFICES II, Société Anonyme,
(anc. STATE STREET BUILDING KIRCHBERG II S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.278.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Jan Vanhevel, administrateur-délégué, demeurant Braasschaat, Belgique, Président;
- Monsieur Philippe Haers, head of the real estate department of KBC BANK, demeurant à Blanden, Belgique;
- Madame Bea De Wolf, chargée de relations KBC BANK N.V., demeurant à Aalst, Belgique;
- Monsieur Hubert De Peuter, Responsable Service Titrisation et Investissements, demeurant à Keerbergen, Belgique.

Est nommé réviseur d'entreprises et non plus commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- ERNST & YOUNG société anonyme, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, 14 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065645.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WESTBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 37.754.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065666.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

INSINGER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(065672.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.605.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 27 juin 2005, les actionnaires de la société ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Ronald Schokking, demeurant au 38 Sycamore Drive, L3T 5V6, Thornhill, Ontario, Canada;
- Monsieur Marnix Ernst Wielenga, demeurant au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven;
- Madame Catherine Regan, demeurant au 66, Mark Lane, EC2R 7HS Londres

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

2. de renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065836.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PIERRES NATURELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 63.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065670.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PIERRES NATURELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 63.672.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065673.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

IMPRIMERIE DE L'EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 6.968.

Le bilan du 11 avril au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065674.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

AGENCE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 5.271.

Le bilan du 11 mai 2005 au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065677.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

IMMOKATY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 83.035.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065679.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

IMMOKATY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 83.035.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065676.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WEISEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 14.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065711.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BE07428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065714.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BTG CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 70.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour la société

J.-M. Dangis

Commissaire aux comptes

(065756.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ARCO, ARCHITECTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.
R. C. Luxembourg B 63.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ARCO, ARCHITECTURE COMPANY, S.à r.l.

Signatures

Les gérants

(065765.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BOGALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.
R. C. Luxembourg B 41.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BOGALA, S.à r.l.

Signatures

Les gérants

(065769.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.128.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2005

Le Conseil prend acte que la société PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. sera dorénavant représentée par Messieurs Christian Bertrand et Michel Pinte.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Monsieur Geoffroy d'Aspremont Lynden est nommé Administrateur pour la durée d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs	Pierre Drion, Président Pierre Ahlborn Antoine Calvisi Geoffroy d'Aspremont Lynden Johnny Debuysscher Guy Lermينياux Lucien Van Den Brande PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. représentée par:
Messieurs	Christian Bertrand Michel Pinte

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065743.3/007/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ANKER TELECOMMUNICATIONS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.649.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(065772.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**PLAY LUX GuaranteeCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Blackstone (Luxembourg) Acquisition, S.à r.l.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 108.847.

In the year two thousand and five, on the fifth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared PLAY LUX EquityCo, S.à r.l. (formerly BLACKSTONE (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending,

here represented by Mrs. Yasmin Gabriel, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 5 July 2005, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BLACKSTONE (LUXEMBOURG) ACQUISITION, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 22 June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend the corporate purpose of the Company through the deletion of the following paragraph: «In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors».

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolved to amend article 2 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.»

Third resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from BLACKSTONE (LUXEMBOURG) ACQUISITION, S.à r.l. to PLAY LUX GuaranteeCo, S.à r.l.

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution, the sole shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of PLAY LUX GuaranteeCo, S.à r.l.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to appoint Mr. Robert Friedman, born on 19 March 1943 in Mount Vernon, New York, USA, residing at 68, Island Drive, Rye New York 10580, USA.

as additional manager of the Company for an indefinite period.

The sole shareholder declared that the board of managers of the Company shall henceforth be composed of the following persons:

- John Sutherland;
- Pierre Beissel;
- Robert Friedman.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his/her first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu PLAY LUX EquityCo, S.à r.l. (anciennement BLACKSTONE (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois pendante,

ici représenté par Yasmin Gabriel, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 5 juillet 2005, laquelle procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire sous-signé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société BLACKSTONE (LUXEMBOURG) ACQUISITION, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois pendante, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société par la suppression du paragraphe suivant: «En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.»

Deuxième résolution

Suite à la première résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de BLACKSTONE (LUXEMBOURG) ACQUISITION S.à r.l en PLAY LUX GuaranteeCo, S.à r.l.

Quatrième résolution

Suite à la troisième résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PLAY LUX GuaranteeCo S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Robert Friedman, né le 19 mars 1943 à Mount Vernon, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 68, Island Drive, Rye New York 10580, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée.

L'associé unique a déclaré que le conseil de gérance de la Société serait désormais composé des personnes suivantes:

- John Sutherland;
- Pierre Beissel;
- Robert Friedman.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, vol. 149S, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069592.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ABAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.825.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 juin 2005

- La démission de Monsieur Marc Van Hoek de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué a été acceptée.

- A été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2009:

M. Bruno Rouquette, directeur de société, domicilié professionnellement à Chemin Le Bouleur, F-77500 Chelles.

Décision du Conseil d'Administration tenu en date du 22 juin 2005

Le Conseil d'Administration a nommé M. Bruno Rouquette, directeur de sociétés, domicilié professionnellement à Chemin Le Bouleur, F-77500 Chelles, à la fonction d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065798.3/1629/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**M.C.C.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. SOVAS S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 6 avril 2005*

- Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Monsieur Diederich Georges, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société à la place de Monsieur Careri Antonio, administrateur sortant, pour lequel son mandat vient à échéance lors de la présente assemblée. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
M.C.C.S. INVESTMENTS S.A. (anc. SOVAS S.A.)
R. Scheifer-Gillen / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065776.3/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.258.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065779.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**TRADING WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CASA ELECTRICITE, S.à r.l.).**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.595.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(065788.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

VESTA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.711.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-second of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mrs Ariane Slinger, company director, residing professionally in Place de Saint Gervais 1, 1211 Geneva, Switzerland,
 2. Mr Javier Otero, company director, residing professionally in Place de Saint Gervais 1, 1211 Geneva, Switzerland,
- both here represented by Miss Rachel Hafedh, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of two powers of attorney, given in Geneva, on 28 June 2005.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of VESTA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) divided into two hundred (200) shares of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares are issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members designated as A and B directors respectively, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one director A and one director B unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

By way of exception, the first person to whom the day-to-day management will be delegated, will be appointed by the first extraordinary general meeting following immediately the incorporation.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 10.30 a.m. and for the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mrs Ariane Slinger, prenamed, one hundred and ninety-nine shares	199
2. Mr Javier Otero, prenamed, one share	1
Total: two hundred shares	200

The shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately four thousand Euro (4,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Directors A:

Mrs Ariane Slinger, prenamed.

Mrs Géraldine Schmit, director of companies, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Director B:

Mr Alain Heinz, director of companies, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

3. Has been appointed statutory auditor:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74.623.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011.

5. The meeting authorises right now the appointment of a member of the board of directors who will be charged with the day-to-day management.

6. The registered office of the corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to proxy holder of the appearing persons, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Ariane Slinger, administrateur de société, demeurant à Place de Saint Gervais 1, 1211 Genève, Suisse,
 2. Monsieur Javier Otero, administrateur de société, demeurant à Place de Saint Gervais 1, 1211 Genève, Suisse,
- les deux ici représentés par Mademoiselle Rachel Hafedh, employée privée, résidant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu de deux procurations données à Genève, le 28 juin 2005.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de VESTA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) divisé en deux cents (200) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins dénommés administrateurs A et B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.30 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Madame Ariane Slinger, prénommée, cent quatre-vingt-dix-neuf actions	199
2. Monsieur Javier Otero, prénommé, une action	1
Total: deux cents actions	200

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à quatre mille euros (4.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs A:

Madame Ariane Slinger, prénommée.

Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Administrateur B:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société.

6. Le siège social de la société est fixé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Hafedh, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 juillet 2005, vol. 432, fol. 59, case 12. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(069673.3/242/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

FFHL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.315.078.975,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.817.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 27 juin 2005, les associés ont décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Ronald Schokking, demeurant au 38, Sycamore Drive, L3T 5V6 Thornhill, Ontario, Canada;
- Monsieur Marnix Ernst Wielenga, demeurant au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven;
- Monsieur Leo de Waal, demeurant au 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 12 mars 2006 et qui se tiendra en 2006.

2. de renouveler le mandat du Commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 12 mars 2006 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065835.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

65121

ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.875.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2005

* Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009:

- M. Antonio Falliti, dirigeant de sociétés, domicilié au 48 chemin de Vuillonex, CH-1232 Confignon, en qualité d'Administrateur;
- M^e Franco N. Croce, avocat, domicilié professionnellement au 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, en qualité d'Administrateur;
- DIRECTOR, S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;
- FIDUCIAIRE P. TRITTEN S.A. (succursale de Genève), 23, rue de la Fontenette, CH-1227 Carouge-Genève, en qualité de Commissaire aux Comptes.

* L'Assemblée décide de nommer M. Antonio Falliti, préqualifié, aux fonctions d'Administrateur-Délégué, ayant tous pouvoirs aux fins d'engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065797.3/1629/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.477.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

J. Elvinger

Notaire

(065810.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WHITE MOUNTAINS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.478.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

J. Elvinger

Notaire

(065811.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RIVERMAN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.719.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois EURO FAR EAST S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.609, ici représentée par Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, agissant personnellement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination RIVERMAN PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^e mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- EURO FAR EAST S.A.	3.099 actions
2.- Pierre-Olivier Wurth	1 actions
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - a) Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 - b) Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
 - c) Monsieur Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
Monsieur René Moris, Expert-Fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 25, case 5 – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069707.3/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

**GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.032.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2005

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2004 a nommé les Administrateurs jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en juin 2006:

- Monsieur Christian Beyeler, Directeur GERIFONDS S.A., (Président);
- Monsieur Nicolas Biffiger, Sous-Directeur GERIFONDS S.A., (Vice-Président);
- Monsieur Christian Carron, Membre de la Direction GERIFONDS S.A., (Administrateur);
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, (Administrateur).

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société KPMG Audit comme réviseur d'entreprises de la Société de Gestion et comme réviseur d'entreprises du Fonds Commun de Placement AMC FUND pour l'exercice clôturant au 31 mars 2006.

Pour GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065845.3/1122/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EXCELLENCE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.901.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(065814.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TRANSAC-BOIS S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: SMBC.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.877.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(065817.3/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EURO DEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BG09105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065826.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TWO TEETH PRODUCTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6922 Berg, 8, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 87.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065850.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

LUXCLIMATHERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 108.131.

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Dubois, ingénieur-technologue, né à Amiens, France, le 11 novembre 1965, demeurant à F-54720 Cutry, 8, rue du Paquis, agissant en son nom personnel; et au nom et pour compte de:

2.- Monsieur Eric Lhuire, docteur en sciences des matériaux, né à Saint-Mard, Belgique, le 6 septembre 1957, demeurant à F-54730 Gorcy, 24, Le Tropicage;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cutry, France, en date du 16 juillet 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUXCLIMATHERM, S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 4, Lotissement Vulkanlux, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mai 2005, en voie de publication.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Rumelange.
- 2.- Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Rumelange. (...)»

- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs. Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Dubois, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2005, vol. 895, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 1^{er} août 2005.

R. Schuman.

(069720.3/237/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

LUXCLIMATHERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 108.131.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

R. Schuman.

(069721.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ALLROUND SERVICES LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 109.729.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Sylvia Brandstätter, geboren in Salzburg (Österreich), am 26. Februar 1972, wohnhaft zu D-66128 Saarbrücken, Am Ottenhausener Berg 40.

Welche Komparentin, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihr zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ALLROUND SERVICES LUX, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

1. Erbringung gewerblicher Dienstleistungen jedweder Natur inklusive Vermittlungsleistungen, vorrangig in Bezug auf Bautätigkeiten und Baumaterialien.

2. Hierzu zählt auch das Betreiben eines Büros in Bezug auf Verwaltungs- und Beratungsdienstleistungen und der damit verbundenen Tätigkeiten, insoweit diese nicht einem gesetzlich festgelegten freien Beruf zuzurechnen sind.

3. Im übrigen kann die Gesellschaft jedwede Handelstätigkeiten betreiben, sofern diese gesetzlich nicht anderweitig geregelt sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zu-

sammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Der Geschäftsanteil wird wie folgt gezeichnet:

1. Frau Sylvia Brandstätter, vorbenannt 100 Anteile

Der Geschäftsanteil wurde voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche wenigstens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird Frau Sylvia Brandstätter, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, ist ab einem Betrag der fünftausend Euro (EUR 5.000,-) übersteigt, die gemeinsame Unterschrift der bestellten Geschäftsführer notwendig.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Brandstätter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 43, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 2. August 2005.

P. Bettingen.

(069911.3/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ROM1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 109.724.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);

here represented by:

Mrs Viviane Hengel, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 July 2005.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by:

Mrs Viviane Hengel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 July 2005.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ROM1 S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Wednesday of June at 2.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional disposition

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2005.
2. The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7,750
2.- VALON S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7,750
Total: fifteen thousand five hundred shares.	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),
ici représentée par:
Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2005.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Viviane Hengel, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ROM1 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici-là, n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions.	7.750
2.- VALON S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	<u>7.750</u>
Total: quinze mille cinq cents actions.	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A., une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Hengel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2005, vol. 895, fol. 66, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(069801.3/239/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

EPURAMAT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 109.730.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Achim Kopmeier, Bauingenieur, wohnhaft in L-6145 Junglinster, 5, Cité im Thaelchen.
2. Herr David Din, Betriebswirt, geboren in London (Grossbritannien), am 3. Dezember 1966, wohnhaft in L-5290 Neuhaeusgen, 53, rue Principale.

Diese Kompartmenten ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Planung, Herstellung und Vertrieb von Kläranlagen und Klärsystemen. Die Gesellschaft ist berechtigt, Unternehmen zu pachten oder zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen, deren Vertretung zu übernehmen, sowie Niederlassungen und Tochterfirmen im In- und Ausland zu errichten und Handelsvertretungen zu übernehmen. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen EPURAMAT, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Esch-sur-Alzette.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in hundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1. Herr David Din, vorgeannt.	51 Anteile
2. Herr Achim Kopmeier, vorgeannt.	49 Anteile
Total:	100 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

2. Herr David Din, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: Technoport, 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Der Notar hat den Kompartmenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Kompartment ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kopmeier, D. Din, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 43, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 2. August 2005.

P. Bettingen.

(069915.3/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

EMERAUDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.099.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Angelo Schenkens, lawyer, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company with registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
by virtue of a proxy given on June 28, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation EMERAUDE FINANCE S.A., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on April 20, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 709 of September 29, 2000;

- that the capital of the corporation EMERAUDE FINANCE S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company EMERAUDE FINANCE S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of EMERAUDE FINANCE S.A., declares:

- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- with the result that the liquidation of EMERAUDE FINANCE S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo Schenkens, lawyer, residing in Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EMERAUDE FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, de résidence alors à Hesperange, en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 709 du 29 septembre 2000;
- que le capital social de la société EMERAUDE FINANCE S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme EMERAUDE FINANCE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EMERAUDE FINANCE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société EMERAUDE FINANCE S.A. est à considérer comme clôturée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

G. Lecuit.

(071295.3/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

SUEZ ASIA EQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2005

En date du 27 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Xavier Moreno, Monsieur Jean-François Boursault, Monsieur Lucien Euler et Monsieur Pascal Leclerc en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066156.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.